

- Le bureau électoral local et les bureaux électoraux locaux supplémentaires (s'il y a lieu) sont ouverts du lundi au samedi, de 10 h à 20 h, et le dimanche, de 12 h à 17 h.
- Les candidats peuvent déposer une **Déclaration de candidature (F0400)** auprès du DGE et du bureau central d'Élections Ontario à tout moment avant l'émission du décret de convocation des électeurs.
- Pour obtenir les coordonnées des bureaux électoraux locaux, veuillez consulter le site Web d'Élections Ontario (www.elections.on.ca/fr).
- Pour toute question concernant la *Loi sur le financement des élections*, veuillez communiquer avec la Division de la conformité en composant le **1 866 566-9066** ou en envoyant un courriel à electfin@elections.on.ca.

Publication du décret de convocation des électeurs

Clôture du dépôt des déclarations de candidature

Vote par anticipation dans les bureaux régionaux

Jour du scrutin

		mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	Après le scrutin
		29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	+1 à +15
Options de vote	Vote par bulletin spécial Vote en personne et visites à domicile		28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1		
			10 h - 20 h			12 h - 17 h	10 h - 20 h					12 h - 17 h	10 h - 20 h					12 h - 17 h	10 h - 20 h		10 h - 18 h											
	Vote par bulletin spécial Acceptation des demandes de vote par la poste	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5						
	Vote par bulletin spécial Acceptation par les bureaux électoraux locaux des demandes de vote par la poste		28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	
	Vote par bulletin spécial à l'hôpital (9 h-17 h)																				10	9	8									
	Vote par anticipation dans les bureaux régionaux (10 h-20 h)																							7	6	5						
	Vote le jour du scrutin (9 h-21 h)																														0	
Vote en personne au moyen de la TAV dans les bureaux électoraux locaux																							7	6	5	4	3	2	1	0		
																							10 h - 20 h		12 h - 17 h	10 h - 20 h	10 h - 18 h	9 h - 21 h				
Ouverture des bureaux		29	28																													
Déclaration de candidature (F0400) Dépôt du F0400 par les candidats auprès des bureaux électoraux locaux, jusqu'au jour 14, à 14 h		29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	14 h														
Date limite de dépôt de la politique de protection de la vie privée																14	14 h															
Réunions d'information à l'intention des candidates et candidats							24 1 ^{re}	23 1 ^{re}	22 1 ^{re}											10 2 ^e												
Révision, liste et révision ciblée	Inscription en ligne	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10 23 h59											
	Modification dans les bureaux électoraux locaux	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	20 h	
	Liste des électeurs (F0313) Liste mise à la disposition des candidats à 11 h	29																			9	Vote par anticipation 11 h					3	Jour du scrutin 11 h				

		Publication du décret de convocation des électeurs												Clôture du dépôt des déclarations de candidature							Vote par anticipation dans les bureaux régionaux			Jour du scrutin				Après le scrutin					
		mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	Après le scrutin	
		29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	+1 à +15	
Mise à disposition des avis et des rapports par les bureaux électoraux locaux	Liste des noms rayés à destination des candidats Consulter le Guide à l'intention des candidats (F0405)		28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1			
	Avis relatif aux tests de cohérence et de précision des tabulatrices de vote (F1308)					24	23	22																									
	Avis aux électeurs (F0230) indiquant la date et l'heure de la compilation officielle																13																
Distribution	Distribution du guide sur le vote en Ontario								22	21	20	19	18	17	16	15																	
	Distribution des CIE																			10	9	8	7	6	5								
Formation et test de cohérence et de précision à l'intention des SPT par le fournisseur	SPT-TVF																			10													
	STVA																				9												
	SPTJS																						8	7	6	5							
Publicité Politique	Publicité politique	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2 ^{h59} ₂₃				
	Interdiction de la publicité politique																														1	0	
Après le scrutin	Test de cohérence et de précision																																• Urbaine +1 • Rurale jour +2
	Rapprochement des noms rayés																																À partir de +1
	Compilation officielle																																Consulter l'Avis aux électeurs (F0230) pour connaître la date et l'heure de la compilation officielle